

MODRIKAMEN

M le Premier Ministre Alexandre De Croo,
M le Ministre de la Santé Franck Vandebroucke,
Mmes et Mrs les Membres du Gouvernement fédéral,
Mmes et Mrs les Députés à la Chambre des représentants,
Mmes et Mrs les Présidents de parti,
Mmes et Mrs les Conseillers de la Section législation du Conseil d'État

Par courriel exclusivement

Bruxelles, le 18 mai 2022

Mesdames, Messieurs,

Projet de loi sur l'obligation vaccinale des professionnels de la sante

Je vous écris en qualité d'avocat de professionnels de la santé (médecins, kinés, soignants, thérapeutes, ...). Ils constituent l'avant-garde des dizaines de milliers de soignants de notre pays qui refusent de participer au programme expérimental d'injection vaccinale contre le Covid.

Ces professionnels de la santé me prient de vous informer que, à leurs yeux, la vaccination obligatoire :

- ⇒ Ne permettra en rien d'atteindre les objectifs visés par le projet (réduire les risques de transmission aux patients et préserver la disponibilité des soignants) ;
- ⇒ Au contraire, aggravera la pénurie de personnel soignant et donc impactera l'offre et la qualité des soins ;
- ⇒ Est discriminatoire, en l'absence de distinction entre les soignants porteurs d'anticorps (immunité naturelle après infection antérieure, ..) et les autres ;
- ⇒ Est tout autant discriminatoire en ce qu'elle permet une exemption du vaccin en raison de risques allergiques, négligeant de ce fait tous les autres risques (tels les risques cardiovasculaires largement documentés) ;
- ⇒ Leur ferait donc courir un risque majeur pour leur propre santé en raison des effets secondaires du vaccin tels qu'ils sont massivement allégués dans les bases de données de pharmacovigilance (de type EudraVigilance) ;
- ⇒ De ce fait, engagerait la responsabilité civile et pénale de ceux qui participent à l'élaboration de la loi et son entrée en vigueur.

Avocat au Barreau de Bruxelles

Avenue du Houx, 42 - 1170 Bruxelles
Tel : + 32 (0) 2 672 62 32
main@modrikamen.com
modrikamen.com
SRL Modrikamen BE 0472.061.188

MODRIKAMEN

J'annexe une brève présentation de ces points sous forme de slides afin d'assurer leur lisibilité maximale, basée sur des références et déclarations difficilement contestables ;

Mes clients espèrent en conséquence que le gouvernement fédéral aura la sagesse de retirer ce projet ou que les parlementaires refuseront de voter en conscience ce texte d'une gravité extrême, comme une majorité du Bundestag l'a fait en Allemagne.

Dans le cas contraire, les professionnels de la santé exerceront tous les recours utiles devant la Cour constitutionnelle et le Conseil d'état en raison de l'inconstitutionnalité manifeste du projet et n'hésiteront pas à entamer les poursuites individuelles qui viendraient à se justifier.

Mes clients demeurent à votre disposition pour évoquer de vive voix ces questions, si vous les y invitez.

Veillez croire Mesdames, Messieurs, en ma haute considération.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'M' followed by a vertical line and a small flourish.

Mischaël Modrikamen